

## Notre équipe

Équipe pluridisciplinaire formée de :

- Responsable de projet.
- Éducatrices spécialisées.
- Psychologue.
- Infirmier.
- Médecin.

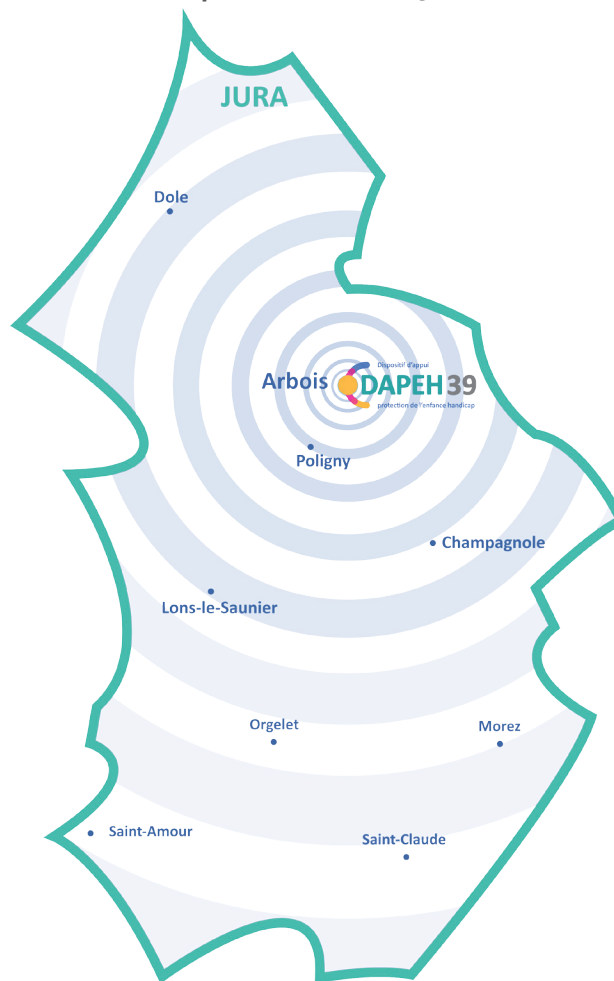
## Nos prestations

- Interventions directes auprès de l'enfant et du jeune.
- Mini séjour de répit.
- Atelier Snoezelen, relaxation.
- Activités socio-thérapeutiques (art thérapie, musicothérapie, médiation animale).
- Activités sportives.
- Bilans/tests (psychomotricité, ergothérapie, orthophonie, WISC/WAIS, neuropsychologiques).

*D'autres accompagnements pourront être proposés, toutefois le dispositif veillera à la pérennité des prestations mises en place pour ne pas créer de nouveaux besoins chez l'enfant ou le jeune.*



Nous intervenons dans tout le département du Jura.



Nous contacter

**DAPEH 39 - Juralliance**  
9 rue Chauvin - 39600 Arbois  
Tél 03 84 66 31 80  
dapeh39@juralliance.fr



Une passerelle entre le social et le médico-social pour prévenir les ruptures de parcours de l'enfant et du jeune confiés à l'ASE.

Dispositif proposé par l'ARS Bourgogne Franche-Comté et le conseil départemental du Jura, porté par l'association Juralliance



## Pour qui ?

- Jeunes de 0 à 21 ans domiciliés dans le département du Jura et relevant de l'ASE (Aide sociale à l'enfance), en situation de handicap et/ou en situation complexe.

## Pour quoi ?

- Prévenir les comportements à problèmes et les hospitalisations.
- Lutter contre les ruptures de parcours de l'enfant et du jeune.
- Apporter un étayage aux professionnels, dont les assistants familiaux, qui accompagnent les jeunes en situation complexe.

## Comment ?

1. Par l'intermédiaire de la fiche de saisine adressée au DAPEH 39 et à la direction enfance-famille du département du Jura :  
dapeh39@juralliance.fr  
def@jura.fr
2. La commission d'admission étudie la demande et rend son avis.



**Le dispositif ne s'inscrit pas dans une réponse d'urgence.**

## Les missions

- **Accompagnement pluridisciplinaire** auprès du jeune et de son entourage sur les différents lieux de vie.
- **Coordination des actions** avec les professionnels intervenant auprès du jeune.
- **Préconisations d'évaluations** et/ou suivis spécialisés en complément et en cohérence avec le projet du jeune.
- **Relais avec les structures** de soins, sociales, médico-sociales ou professionnels libéraux (évaluations, suivis, hospitalisations, temps de répit...).



La durée d'intervention est de 3 mois avec la possibilité d'un renouvellement par la commission d'admission.